

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Juin 2025

Le 5 Juin 2025 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, KRAMAROV Pascale, LEROUGE Nathalie, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, MM : AINÉ Sébastien, CADORET Jérôme, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Absents : STORNI Jacqueline procuration à Mme KRAMAROV, VEAUDECENNE Marie-Laure procuration à Mme PAINEAU, HOULBERT Cédric procuration à M. MUSSARD, JOYAU Maryline, LOUTELLIER Jean-Claude procuration à M. PERTHUIS,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 26/05/2025

Date d'affichage : 26/05/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 13/06/2025

et publication ou notification

du : 13/06/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme KRAMAROV Pascale

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Avenants travaux réhabilitation groupe scolaire

Réalisation contrat de prêt Transformation Ecologique de 160 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire

Attribution Marché Création et rénovation de passerelles / bac à chaîne

Lancement marché travaux Aménagement quartier Courmesnil

Lancement du marché Travaux Aménagement rue de la Couture

Budget assainissement : proposition d'acquisition de la parcelle AD 338

Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité 1/2 temps -

Service administratif

Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité - Service technique

Prestation Restauration scolaire à compter du 01/01/2026
 Déclaration des temps périscolaires au SDJES / Convention avec la CAF
 Ressources humaines : mutualisation agents service périscolaire avec LBN communauté
 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement d'activité service périscolaire
 Ressources Humaines : recrutement accroissement d'activité temporaire service garderie / poste faisant fonction d'ATSEM
 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité Garderie et pause méridienne
 Tarif cantine à compter du 1er septembre 2025
 Tarif garderie applicable à compter du 1er septembre 2025
 Budget principal : Décision Modificative n°1
 Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2025
 Attribution de la participation 2024-2025 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGECE
 Adhésion au service de Conseil en énergie Partagé (CEP) du syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe
 Convention de capture, d'identification, d'enlèvement d'animaux et Convention de fourrière animale / CANIROUTE
 Travaux rénovation Bar de la Vègre
 Marché public : Choix entreprise Fourniture matériel éclairage public quartier La Poste et Couture

Validation du compte rendu du CM du 27 février 2025
 Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 3

Validation du compte rendu du CM du 03 avril 2025
 Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 4

réf : 2025-06-032 Avenants travaux réhabilitation groupe scolaire

M. MUSSARD présente les avenants suivants :

GLASS GO	LOT 5	Avenant 03	HT	TTC
Menuiserie		Protection garde corps escalier au R+1	732,55 €	879,06 €
		porte garde corps avec paumelles pour limiter accès	305,25 €	366,30 €
		geste commercial	- 87,80 €	- 105,36 €
		Protection film solaire et visuel sur parties sans VR	1 642,15 €	1 970,58 €
		Total	2 592,15 €	3 110,58 €

Le marché lot 05 passe de 211 860.52 € HT à 214 452.67 € HT soit 257 343.12 € TTC.

HAMROUNI	LOT 9	Avenant 05	HT	TTC
Peinture		dauphin supp ext + peinture et toile sur placard sous escalier	850,00 €	1 020,00 €
		Sol PVC palier R+1 + local stockage	450,00 €	540,00 €
		Total	1 300,00 €	1 560,00 €

Le marché lot 09 passe de 70 136.04€ HT à 71 436.04 € HT soit 85 723.25 € TTC.

SIITEL	LOT 11	Avenant 04	HT	TTC
Electricité		coffret VDI + remplacement des organes défectueux tableau électrique au R+1	1 755,00 €	2 106,00 €
		Total	1 755,00 €	2 106,00 €

Le marché lot 11 passe de 115 932.61 € HT à 117 687.61 € HT soit 141 225.14 € TTC.

AMIARD	LOT 12	Avenant 03	HT	TTC
Chauffage		Chaufferie préparation départ Fariat - GTB et distributi	3 391,54 €	4 069,85 €
		Total	3 391,54 €	4 069,85 €

Le marché lot 12 passe de 125 346.95 € HT à 128 738.49 € HT soit 154 486.19 TTC.

Après discussion, le conseil municipal,

VALIDE ces avenants,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-033 Réalisation contrat de prêt Transformation Ecologique de 160 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire

Ligne du Prêt : Eduprêt

Montant : 160 000 € euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après discussions, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation d'appel de fonds.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 2 / abstentions : 1

M. le Maire explique que les dépenses supplémentaires justifient de contracter un emprunt complémentaire avec un taux d'intérêt intéressant afin de libérer de l'auto-financement pour les projets à venir. M. PLANTAIS exprime son désaccord concernant cette façon de procéder.

M. le Maire présente les différents tableaux d'analyse du ratio de désendettement de la commune.

réf : 2025-06-034 Attribution Marché Création et rénovation de passerelles / bac à chaîne

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée le 28/03/2025 pour les travaux de création et rénovation de passerelles. La consultation concerne les travaux suivants :

- tranche ferme : rénovation passerelle Pré Marais,
- tranche optionnelle 1 : création d'une passerelle place du Moulin,
- tranche optionnelle 2 : création d'un bac à chaîne au pré marais.

L'ensemble des travaux comporte 05 lots : VRD, génie civil, passerelles, éclairage, bac à chaîne. L'ensemble des candidatures a été reçu le 12/05/2025 comme prévu dans le règlement de consultation. La commission s'est réunie le 22 mai avec la présence du bureau d'étude INGERIF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE d'attribuer, sur avis de la commission et à partir de l'analyse des offres effectuées par INGERIF, le marché pour les travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 01 Terrassement - Voirie : entreprise CHAPRON pour un montant de 120 153.80 € HT / 144 184.56 € TTC (tranche ferme, optionnelle 1 et 2),

- Lot 02 Génie Civil : Ce lot n'a pas reçu d'offre dans le cadre de l'appel d'offre lancé sur la plateforme des marchés. Un devis a été demandé à deux entreprises. L'entreprise SAGIR a répondu pour un montant de 87 398.27 HT soit 104 877.92 TTC. Ce devis répond aux attentes techniques et à l'estimation financière. Il est donc proposé de retenir l'entreprise SAGIR pour un montant de 87 398.27 HT soit 104 877.92 TTC (tranche ferme, optionnelle 1 et 2),

- Lot 03 Passerelles : entreprise LETOURNEAU pour un montant de 158 684.20 € HT / 190 421.04 TTC (tranche ferme, optionnelle 1 et 2),

- Lot 04 Eclairage : entreprise GARCZYNKI - CITEOS pour un montant de 13 622.42 € HT / 16 346.90 € TTC (tranche ferme, optionnelle 1 et 2),

- Lot 05 Bac à chaîne et aménagement de berge : entreprise BOIS LOISIRS pour un montant de 35 350 € HT / 42 420.00 € TTC

		HT
Lot 01 CHAPRON	Terrassement - Voirie	120 153,80 €
LOT 02 SAGIR	Génie Civil	87 398,27 €
LOT 03 LETOURNEAU	Passerelle	158 684,20 €
LOT 4 CITEOS	Eclairage	13 622,42 €
LOT 5 BOIS LOISIRS	Bac à chaîne	35 350,00 €
TOTAL		415 208,95 €

Le Conseil municipal,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les actes d'engagement et tous les documents afférents à ce marché.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 3 / abstentions : 0

Mme PAINEAU demande quelles sont les passerelles concernées par ce marché de travaux.

M. le Maire précise qu'il s'agit de :

- la rénovation de la passerelle existante au Pré Marais,
- la création de la passerelle de l'îlot Papillon,
- l'installation du bac à Chaîne

M. PLANTAIS précise que selon son expérience, l'entreprise CHAPRON a tendance à faire des

propositions financièrement basses mais il y'a souvent des avenants en cours de chantier.

M. le Maire précise que la demande de subvention DETR a reçu un avis favorable à hauteur de 180 000 € (sur une base de travaux estimés à 500 000 €) mais la notification officielle n'est pas réceptionnée à ce jour.

Mme PAINEAU précise que les élus de l'opposition vont se prononcer contre cette délibération car c'est un projet globalisé. Les élus de l'opposition sont uniquement favorables à la restauration de la passerelle existante.

M. le Maire précise que le démarrage des travaux interviendra à partir de septembre en fonction des conditions météo.

réf : 2025-06-035 Lancement marché travaux Aménagement quartier Courmesnil

M. le Maire rappelle que la réunion de quartier s'est déroulée mardi 3 juin. Lors de cette réunion des choix de matériaux ont été arrêtés afin de travailler plus précisément sur l'estimation financière. La rédaction du cahier des charges est donc en cours de finalisation par les bureaux d'étude ZEPPELIN et PLAINE ETUDE. L'objectif est d'engager la consultation en juillet prochain, pour un démarrage de travaux fin 2025 - début 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le lancement d'un marché en MAPA pour la réalisation des travaux d'aménagement du quartier Courmesnil,

AUTORISE M. le Maire à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre en MAPA,

ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année 2025.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 3

Mme PAINEAU précise que pour ce projet il faut rester vigilant sur les sorties des maisons situées dans ces rues.

M. le Maire précise qu'il est difficile de répondre favorablement à toutes les requêtes individuelles tout en maintenant le nombre de places de stationnement. M. BELLESORT et M. TIMON ont été entendus et pris en considération par le bureau d'étude.

M. PLANTAIS demande le montant estimatif des travaux. M. le Maire précise que le chiffrage reste à affiner en fonction des matériaux retenus. Approximativement le coût se situe à 1 million d'Euros. Une subvention de l'Agence de l'eau est envisageable.

Mme Paineau trouve que c'est onéreux pour une seule rue. M. le Maire précise qu'il n'y a pas qu'une seule rue et que le linéaire total est de 1.2 km.

M. PLANTAIS demande si le captage des eaux pluviales sera traité lors des fortes précipitations au niveau de la rue de la Dabardière et du Centre culturel. M. le Maire précise que ce point est connu du bureau d'étude.

Mme PAINEAU dit que lors de la commission des réserves ont été émises sur l'installation de la Fontaine sur le Parvis du Centre culturel. M. le Maire dit ne pas avoir entendu cette réserve. A ce stade, la fontaine est en option dans le projet.

Un démarrage de travaux à partir de fin 2025 est envisagé.

réf : 2025-06-036 Lancement du marché Travaux Aménagement rue de la Couture

M. le Maire rappelle qu'une réunion avec les riverains de la rue de la Couture s'est déroulé le 23 mai.

Une étude des réseaux des eaux pluviales va être lancée afin d'obtenir un diagnostic en vue d'intégrer les résultats dans les travaux à effectuer.

Le bureau d'étude INGERIF a réalisé l'estimation de ce projet et est en cours de finalisation de la rédaction des pièces du marché (estimation à hauteur de 500 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le lancement d'un marché en MAPA pour la réalisation des travaux rue de la Couture,

AUTORISE M. le Maire à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre en MAPA,

ATTESTE de l'inscription du projet au budget de l'année 2025.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-037 Budget assainissement : proposition d'acquisition de la parcelle AD 338

En raison des réseaux d'assainissement présents sur la parcelle AD 338, M. le Maire propose de faire l'acquisition de celle-ci pour un montant de 1 400 € net vendeur. Cette parcelle appartient à ce jour à la SCI ROLITANCE (53340 Cossé-en-Champagne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE l'acquisition de la parcelle AD 338 d'une superficie de 113 m² à hauteur de 1 400 € net vendeur,

ATTESTE que les crédits sont inscrits au budget 2025,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'achat.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-038 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité 1/2 temps - Service administratif

Le Maire informe l'assemblée délibérante du besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint administratif, adjoint administratif de 2^e classe ou adjoint administratif de 1^{re} classe 17.5h par semaine (maximum), pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, pour accroissement temporaire d'activité. Pour ce recrutement il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service administratif,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents de ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-039 Ressources humaines : recrutement pour accroissement d'activité - Service technique

Le Maire informe l'assemblée délibérante de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint technique 35h par semaine pour la période du 30 juin 2025 au 29 juin 2026, pour accroissement temporaire d'activité au sein des services technique. Pour ce recrutement, il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service technique.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-040 Prestation Restauration scolaire à compter du 01/01/2026

Suite aux conclusions de l'audit du marché de prestation restauration scolaire API présenté en CM du 12 décembre 2024,

Suite à l'observation du non-respect de la Loi EGALIM par API dans le cadre de cet audit,

Suite à l'augmentation annuelle des tarifs d'achat des repas (+18% de 2022 à 2025),

Suite aux remarques concernant la diminution gustative des repas,

Le conseil municipal a souhaité engager une réflexion sur ce service restauration au sein de la commission "éducation "et ainsi pouvoir comparer le service actuel au service proposé par la Cdc LBN dans le cadre de sa compétence Cuisine centrale en liaison froide.

La commission a donc procédé de la manière suivante :

- visite et dégustation de repas sur les autres sites qui travaillent avec la cuisine centrale LBN,
- visite et dégustation de repas sur le site de Loué,
- échanges avec les représentants des parents d'élèves,
- étude de la faisabilité de reprise du personnel,
- étude comparative coût repas API / coût repas Cuisine centrale LBN,
- rencontres avec la cdc LBN.

Suite aux différents résultats, la commission propose de faire le choix de travailler avec la cuisine centrale LBN.

Après débat le Conseil municipal,

VALIDE le choix de la commission de travailler avec la cuisine centrale LBN,

AUTORISE M. le Maire à engager la reprise du personnel actuellement salarié de l'entreprise API selon les conditions réglementaires applicables,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'une durée de trois ans fixant les modalités de fonctionnement du service cuisine centrale avec la Cdc LBN.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 1

M. PLANTAIS demande comment API justifie le non-respect de la loi EGALIM. M. CADORET a rencontré le personnel API. Il évoque la difficulté de trouver des fournisseurs qui permettent de répondre à la loi EGALIM.

Mme LEROUGE constate que les animations pédagogiques avec les élèves ne sont plus organisées.

M. PERTHUIS demande quelle sera l'évolution des prix avec la Cdc LBN. M. le Maire précise que ce service communautaire n'a pas pour objectif de faire du bénéfice.

réf : 2025-06-041 Déclaration des temps périscolaires au SDJES / Convention avec la CAF

M. CADORET présente le fonctionnement actuel du service périscolaire (garderie matin/soir et surveillance cantine).

Les temps périscolaires sont encadrés par plusieurs agents sur les différents temps périscolaires. L'organisation actuelle ne donne pas une entière satisfaction en termes de qualité d'accueil pour les enfants et de conditions de travail pour les agents. De plus, le service garderie connaît une croissance constante de sa fréquentation.

M. CADORET propose de déclarer les temps périscolaires à la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) avec pour objectif de conventionner avec la CAF pour prétendre à un financement via une prestation de service.

Cette prestation de service impose en contre partie des financements

- ✓ La présence d'un Directeur d'accueil Périscolaire,
- ✓ Un taux d'encadrement à respecter (1 pour 14 enfants de - 6ans et 1 pour 18 enfants de +6ans)
- ✓ Intégrer le PEDT de LBN Communauté,
- ✓ Formation et diplômes des animateurs,
- ✓ Une déclaration du projet et du suivi administratif des présences,
- ✓ Des tarifs modulés en fonction du quotient familial.

Cette nouvelle organisation présente différents avantages :

- La mise en place d'un accueil plus qualitatif pour les enfants et les agents : **mise en place d'ateliers, d'activités côté élémentaire, réduire le temps du repas côté maternelle,**

- Une organisation et un encadrement plus stables notamment lors d'absences imprévues d'agents,
- Une équipe d'animateurs plus étoffée et en partie diplômée,
- Un financement de la CAF estimé à 26 000 €/an qui permet de couvrir les besoins en recrutement.

Après débat, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant pour intégrer le PEDT de la cdc LBN,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement PSO avec la CAF pour la mise en place de la prestation de service.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

Des questions sont posées sur les modalités de calcul du quotient familial.

réf : 2025-06-042 Ressources humaines : mutualisation agents service périscolaire avec LBN communauté

Le Conseil municipal a fait le choix d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CAF pour obtenir le financement via une prestation de services ordinaire.

Afin de respecter les taux d'encadrement de la convention d'objectif avec la CAF, la commune doit recruter au niveau de l'équipe du service périscolaire (garderie et pause méridienne).

Afin de faciliter le recrutement, M. le Maire propose de travailler conjointement avec LBN communauté dans le cadre d'une mutualisation des ressources humaines.

Après discussions, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mutualisation d'une durée de trois ans avec LBN Communauté pour le recrutement d'animateurs et du directeur du service périscolaire communale.

Le nombre d'agent concerné, le volume horaire nécessaire et les conditions financières seront indiqués dans la convention.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-043 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement d'activité service périscolaire

Deux postes pour la surveillance du temps cantine sont nécessaires au bon fonctionnement du service.

M. le Maire propose donc de :

- recruter deux agents contractuels relevant de la filière animation, catégorie C, cadre des adjoints territoriaux d'animation, pour accroissement temporaire d'activité pour 5.49 h annualisées par semaine pour l'année scolaire 2025-2026 (du 01/09/2025 au 03/07/2026 inclus). Le grade et l'échelon seront déterminés en fonctions des compétences et de l'expérience des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à recruter deux agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité, Adjoint d'animation, pour 5.49 heures annualisées par semaine, pour l'année scolaire 2025-2026.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-044 Ressources Humaines : recrutement accroissement d'activité temporaire service garderie / poste faisant fonction d'ATSEM

Un poste pour assurer le temps de garderie du matin et du soir, ainsi que la pause méridienne est nécessaire au bon fonctionnement du service périscolaire. Ce poste aura également en charge une mission d'agents territoriaux spécialisés des école maternelle (ATSEM)

M. le Maire propose donc de :

- recruter un agent contractuel relevant de la filière animation, catégorie C, cadre des adjoints territoriaux d'animation, pour accroissement temporaire d'activité pour 24.04 h annualisées par

semaine pour l'année scolaire 2025-2026 (du 01/09/2025 au 03/07/2026 inclus). Le grade et l'échelon seront déterminés en fonctions des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, Adjoint d'animation, pour 20.04 heures annualisées par semaine, pour l'année scolaire 2025-2026.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-045 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité Garderie et pause méridienne

Un poste pour assurer le temps de garderie du matin, ainsi que la pause la méridienne est nécessaire au bon fonctionnement du service périscolaire. M. le Maire propose donc de :

- recruter un agent contractuel relevant de la filière animation, catégorie C, cadre des adjoints territoriaux d'animation, pour accroissement temporaire d'activité pour 11.58 h annualisées par semaine pour l'année scolaire 2025-2026 (du 01/09/2025 au 03/07/2026 inclus). Le grade et l'échelon seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, Adjoint d'animation, pour 11.58 heures annualisées par semaine, pour l'année scolaire 2025-2026.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-046 Tarif cantine à compter du 1er septembre 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'instaurer une tarification repas cantine en fonction du quotient familial et de revaloriser le prix des repas à compter du 1er septembre 2025 comme suit :

	Quotient < 700	Quotient >701
prix repas	4,3	4,4
prix repas (quand commune associée ne participe pas)	5,5	5,65

Le tarif repas adulte passe de 5.20 € à 5.30 €.

Pour le forfait, le calcul est le suivant : 140 repas / an X prix unitaire du repas (coût du repas unitaire maternelle ou élémentaire) sur 10 mois (de novembre à août).

Le forfait s'applique de manière systématique quand l'enfant mange tous les jours au restaurant scolaire (il n'est pas possible de faire un tarif "à la carte").

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 1 / abstentions : 0

réf : 2025-06-047 Tarif garderie applicable à compter du 1er septembre 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'instaurer une tarification garderie en fonction du quotient familial et de revaloriser le prix de la séance à compter du 1er septembre 2025 comme suit :

	Quotient < 700	Quotient >701
prix garderie à la séance	2,2	2,5
prix garderie (quand commune associée ne participe pas)	3	3,4

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 1 / abstentions : 0

réf : 2025-06-048 Budget principal : Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE la décision modificative suivante :

Investissement dépense		
Opé 18 cpte 2132	Construction bâtiments privés	- 5 100,00 €
cpte 10226	Taxe d'aménagement	600,00 €
Opé 20 cpte 2051	Concession et droits similaires	4 500,00 €

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-049 Attribution Subventions de fonctionnement aux associations - 2025

M. le Maire rappelle que l'ensemble des demandes a été examiné par les membres de la commission le 07 mai 2025.

ECOLES PUBLIQUES	
RASED	1500
Parents d'élèves musique carnaval écoles publiques et privées	300
Coopérative scolaire élémentaire	4500
Parents d'élèves écoles publiques	150
Foyer socio-éducatif	150
Les Hirondelles association sportive du Collège Bellevue	200

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus
POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ECOLES PUBLIQUES	
Coopérative scolaire maternelle	1500

Après avoir délibéré, le Conseil municipal
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme LEROUGE, M. CADORET, Mme DAVID)
POUR : 14 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
ça roule ma poule	2 500,00 €
Loué Z'attack	500,00 €
Kikomence ?	300,00 €
Société Musicale / Orchestre de la Vègre	3 000,00 €
L'Espérance Batterie Fanfare	2 000,00 €
Génération Mouvement (Amicale des retraités)	150,00 €
Hand-Ball	400,00 €
Club de pétanque louésien	150,00 €
Amicale SOR	150,00 €
UNC-AFN	300,00 €
A travers Chant (Chorale)	500,00 €

Atelier du 6	150,00 €
Ailleurs Production	800,00 €
Le Fais Soi Même	150,00 €
Club photos des pays de Loué	150,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus.

POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Comice des Pays de Loué	750
l'Envol Louésien	750

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme PAINEAU, M. PLANTAIS)

POUR : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Comité de jumelage	7 480,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. MUSSARD, Mme PAINEAU)

POUR : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. MUSSARD, MARTIN)

POUR : 15 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Gymnastique Volontaire	300,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme MALHERBE)

POUR : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Société de Pêche - AAPPMA	1 250,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de la procuration de M. LOUTELLIER)

POUR : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES	
Passerelle du Patrimoine des Pays de Loué	600,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme KRAMAROV)

POUR : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES

EHPAD de Loué	500,00 €
---------------	----------

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. MUSSARD, Mme LEROUGE, Mme PAINEAU)
POUR : 14 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES

Club Athlétique de Loué (dans le cadre des travaux réalisés par les bénévoles du club sur le terrain de football de St-Ouen-en-Champagne. Prise en charge par la commune de Loué de l'ensemble des matériaux)	11 399,00 €
---	-------------

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus
POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATIONS LOCALES

Club Athlétique de Loué (dans le cadre de l'organisation du concert Jean-Baptiste GUEGAN). Demande initiale du club de 5 000 €	0,00 €
--	--------

Lors de la présentation de cette demande un vote à bulletin secret a été demandé.
M. le Maire indique que le premier tour de vote doit déterminer les deux montants majoritaires à partir des propositions suivantes : 0 €, 500 €, 1 000 €, 2 000 €, 3 000 €, 4 000 €, 5 000 €.

Résultat de vote : 17 enveloppes

Montant proposé	Nombre de vote
0 €	8
500 €	2
1 000 €	0
2 000 €	1
3 000 €	3
4 000 €	1
5 000 €	2

Au regard du résultat, M. le Maire rappelle donc que pour le second tour de vote à bulletin secret les membres du conseil doivent donc se positionner entre deux montants 0 € ou 3 000 €

Résultat du second tour de vote : 17 enveloppes

Montant proposé	Nombre de vote
0 €	8
3 000 €	8
Vote nul	1

Au regard du résultat, M. le Maire indique qu'un troisième vote est nécessaire. Il rappelle que les membres du conseil doivent se positionner entre deux montants 0 € ou 3 000 €

Résultat au troisième tour de vote : 17 enveloppes

Montant proposé	Nombre de vote
0 €	9
3 000 €	8
Vote nul	0

Au regard du résultat du vote il n'y aura donc pas de subvention attribuée pour l'organisation du concert.

Mme PAINEAU est déçue de ce résultat.

M. le Maire rappelle que des efforts financiers sont attribués pour la pratique du football depuis le début du mandat (notamment l'entretien du terrain tous les ans).

Débats entre les membres du conseil.

SANTÉ-SOCIAL -ENSEIGNEMENT- ANIMATION	
Don du sang Brûlon Loué	150,00 €
ADMR Chantenay	150,00 €
Conciliateurs de justice (Cour d'Appel d'Angers)	150,00 €
Vie libre (contre l'alcoolisme assoc Sablé sur Sarthe)	200,00 €
Fédération Française de la Randonnée pédestre	45,00 €
Protection civile antenne de Noyen/Sarthe	500,00 €
Maison Familiale de Coulans/Gée	250,00 €
Maison Familiale de Bernay	100,00 €
Maison Familiale Verneil le Chétif	150,00 €
CFA apprentis (CCI)	150,00 €
ADAPEI de la Sarthe	50,00 €
Fondation du Patrimoine	160,00 €
La coulanaise	50,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus

POUR : 17 / Abstention : 0 / Contre : 0

SANTÉ-SOCIAL -ENSEIGNEMENT- ANIMATION	
Familles Rurales Théâtre	3 000,00 €
Fédération départementale asso familles rurales	625,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme KRAMAROV)

POUR : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

SANTÉ-SOCIAL -ENSEIGNEMENT- ANIMATION	
Téléthon 72	150,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de Mme MALHERBE)

POUR : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

ASSOCIATION LOCALE	
Art et la Main	150,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE les subventions présentées dans le tableau ci-dessus (retrait de M. PERTHUIS)

POUR : 16 / Abstention : 0 / Contre : 0

réf : 2025-06-050 Attribution de la participation 2024-2025 pour les frais de fonctionnement des écoles privées de Loué / OGEC

M. le Maire fait part des échanges qui ont eu lieu avec le nouveau Président de l'OGEC concernant la participation de la commune de Loué.

Suite à ces échanges le Président de l'OGEC a rappelé que la loi prévoit que le montant de la contribution due par les communes pour les établissements privés sous contrat doit se faire par référence au coût moyen d'un élève dans les établissements publics de la collectivité, et non sur la base des coûts réels de notre établissement privé (article L442-5-1 du Code de l'éducation).

Le coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école publique est de 1 634 €
Le coût de fonctionnement d'un élève primaire de l'école publique est de 657 €

Le nombre d'élèves de Loué inscrit à l'école du Sacré-Cœur en octobre 2024 est le suivant :

- 11 maternelles,
- 31 primaires.

La participation de la commune de Loué est donc la suivante :

11 X 1 634 € = 17 974.00 €

31 X 657 € = 20 367.00 €

Soit un total de 38 341.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE le montant de la contribution de la commune de Loué à hauteur de 38 341.00 €
AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'OGEC.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-051 Adhésion au service de Conseil en énergie Partagé (CEP) du syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe

Vu les délibérations :

- N°10/12/2012 et 11/13/2012 du 16/03/2012 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;
- N°06/12/2020 du 12/12/2020 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;
- N°02-2025 du 04/03/2025 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ;

Vu la convention de partenariat adressée par courriel.

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2012.

Le Conseil en Energie Partagé est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien.

Ses missions consistent à :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et proposer des préconisations d'améliorations et d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, dans ses relations avec les prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises) et dans la réalisation des travaux ;
- Suivre l'évolution des consommations et facturations énergétiques de la collectivité ;
- Accompagner la collectivité dans ses projets en lien avec la maîtrise de l'énergie et le déploiement des énergies renouvelables ;
- Renseigner et accompagner la collectivité dans le cadre des différentes réglementations liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service et les relations entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe. La commune s'engage dans le cadre de cette convention à verser une cotisation, dont le montant est indiqué en annexe, au Pays Vallée de la Sarthe, comme participation au financement du service de Conseil en Energie Partagé.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-052 Convention de capture, d'identification, d'enlèvement d'animaux et Convention de fourrière animale / CANIROUTE

Après lecture des éléments par M. le Maire des conventions proposées par l'entreprise CANIROUTE, représentée par M. BRUNEAU Nicaise,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention Capture Identification Enlèvement d'animaux avec l'entreprise CANIROUTE et la convention de fourrière animale.

La commune s'engage dans le cadre de ces deux conventions à verser d'une part une cotisation, et d'autre part à régler les frais d'intervention. Les montants sont indiqués dans les conventions.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2025-06-053 Travaux rénovation Bar de la Vègre

Afin d'accueillir une nouvelle activité commerciale pour l'exploitation du Bar de la Vègre des travaux sont nécessaires.

En vertu de l'article 142 de la loi ASAP les marchés publics de travaux peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au seuil de 100 000 euros HT. La commune a donc souhaité conserver une mise en concurrence en simplifiant la démarche en consultant des entreprises en direct M. le Maire présente donc les devis suivants :

Entreprise		HT
Sarl Bruno JANVIER	Charpente	13 372,40 €
MGP Bâtiment	Faux-plafond	2 361,00 €
Menuiserie de la Vègre	Menuiserie	30 876,95 €
TOTAL		46 610,35 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les devis présentés dans le tableau ci-dessus.

Vote à mains levées : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 4

Il y'avait 2 porteurs de projet. A ce jour un projet est maintenu (bar restaurant). Les démarches auprès d'Initiative Sarthe sont en cours. L'ouverture de l'activité est prévue pour février 2026.

réf : 2025-06-054 Marché public : Choix entreprise Fourniture matériel éclairage public quartier La Poste et Couture

En vertu de l'article 142 de la loi ASAP les marchés publics de travaux peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au seuil de 100 000 euros HT. La commune a donc souhaité conserver une mise en concurrence en simplifiant la démarche en consultant des entreprises en direct.

Cette démarche a été réalisée avec l'accompagnement du bureau d'étude ADACCAR. Trois entreprises ont été sollicitées à partir d'un CCTP définissant les besoins de la commune : CITEOS, SPIE, SOGECO

SCOP.

Deux entreprises ont répondu : CITEOS et SPIE.

Lors du conseil municipal de septembre 2024, M. le Maire avait présenté le rapport d'analyse réalisé par le bureau d'étude ADACCAR.

Ce rapport d'analyse présentait les résultats obtenus des deux entreprises.

Entreprise et / ou Groupement	Part Tranche Ferme / Tranche Optionnelle	OFFRE HT	Total HT	TVA 20 %	Total TTC
CITEOS	Part TF € HT	86 781.84 €	91 501.84 €	18 300.37 €	109 802.21 €
	Part TO € HT	4 720.00 €			
SPIE	Part TF € HT	97 840.00 €	103 445.00 €	20 689.00 €	124 134.00 €
	Part TO € HT	5 605.00 €			

Entreprise ou groupement	Prix TTC	Note pondérée sur 4 pts	Rang
CITEOS	109 802.21 €	4.00	1
SPIE	124 134.00 €	3.54	2
Offre la moins disante	109 802.21 €		

Les crédits nécessaires pour retenir la société CITEOS ont été inscrits dans les RAR 2024.

M. le Maire propose donc de retenir la société CITEOS pour un montant de 91 501.84 HT / 109 802.21 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise CITEOS.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

Point Cdc LBN

- Inauguration de la MSP de Loué,
- Le PLUI sera à valider lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

Devis travaux boulangerie

Un devis de 27 197.08 € HT est présenté pour information. Ce devis concerne différents corps d'état : plomberie, chauffage, électricité, menuiserie, placo

Projet installation panneaux photovoltaïques

M. PERTHUIS présente les conclusions d'une réunion avec le Pays Vallée de la Sarthe. Les projets d'installation à venir seront plus intéressants en autoproduction car le prix de rachat est faible.

Le contrat actuel de rachat prendra fin en 2030.

- M. le Maire informe de la réalisation de panneaux pour afficher les aides obtenues par la commune pour les différents projets
- Mme PAINEAU signale la présence de rats dans la commune. M. le Maire qu'une campagne de dératisation est en cours,

- M. le Maire informe de l'achat de bancs qui seront installés dans divers endroits de la commune (cimetière...)
- M. le Maire informe du souhait d'installer des jeux pour les tout-petits et des jeux pour adulte,
- 4 juillet : inauguration Travaux rénovation énergétique du groupe scolaire,
- La rédaction du bulletin municipal est en cours.
- Prochain CM le 03/07/2025

Fin séance à 00h10

En Mairie, le 17/06/2025
Le Maire
Anthony MUSSARD



